



Transport  
Canada

Transports  
Canada

Place De Ville  
Tour « C », 20<sup>e</sup> étage  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

24 AVRIL 2019

### **ADDENDA N° 3**

#### **Objet : Demande de propositions T8080-180829 Étude préliminaire de faisabilité de l'Hyperloop au Canada**

**Il ne sera pas tenu compte de suppléments et/ou de modifications présentés au motif que le soumissionnaire n'a pas pris connaissance de la teneur du présent Addenda.**

Plusieurs questions émanant de soumissionnaires potentiels ont été reçues à propos de la Demande de propositions en question. Le présent Addenda à la Demande de propositions a pour but de résumer les questions et les réponses à titre d'information pour tous les soumissionnaires éventuels.

#### **Question n° 14**

Les exigences obligatoires stipulent que le chercheur principal et le directeur de projet doivent être des ingénieurs agréés. La question 6 de l'addenda 1 indique que cette certification doit déjà être reconnue par le Canada. Pouvez-vous confirmer que les ingénieurs diplômés de pays avec lesquels Ingénieurs Canada a conclu des accords de reconnaissance mutuelle de niveau professionnel et / ou sont membres de International Professional Engineers Agreement (IPEA) sont considérés comme des ingénieurs certifiés déjà reconnus par le Canada?

#### **Réponse**

Oui, nous allons accepter l'accord Professional Engineers Agreement (IPEA).

#### **Question n° 15**

Les qualifications de base de l'équipe de projet nécessitent des pièces à conviction démontrant les études et / ou les qualifications d'une université ou d'un collège canadien reconnu, ou l'équivalent, établies par un service canadien d'évaluation des diplômes universitaires reconnu, si elles sont obtenues à l'extérieur du Canada. Les délais de traitement de ce service d'évaluation des diplômes universitaires sont de 6 à 8 semaines minimum et ne peuvent donc pas être terminés avant la date limite de réception des offres le 10 mai. Nous proposons donc de reconnaître la formation et les qualifications des signataires de la Convention de reconnaissance de Lisbonne aux fins du présent appel d'offres. Cet accord a été ratifié par le Canada et est reconnu par le La Convention de Lisbonne sur la reconnaissance (voir [https://www.cicic.ca/1398/an\\_overview\\_of\\_the\\_lisbon\\_recognition\\_convention.canada](https://www.cicic.ca/1398/an_overview_of_the_lisbon_recognition_convention.canada)) Êtes-vous d'accord avec cet amendement?

### **Réponse**

Nous ne prolongerons pas la date limite de soumission au-delà du 10 mai. Nous respecterons La Convention de Lisbonne sur la reconnaissance.

### **Question n° 16**

L'annexe B, section 7.2, présente un directeur de projet et un gestionnaire de projet pour diriger l'équipe d'enquête. Cependant, l'annexe C requiert l'expérience, la formation et les qualifications d'un directeur de projet et d'un chercheur principal. Est-il exact que le gestionnaire de projet et le chercheur principal sont les mêmes?

### **Réponse**

Oui.

### **Question n° 17**

Page 24, M2, le directeur de projet indique «Le directeur de projet doit être un ingénieur diplômé professionnel et posséder au moins trente-six (36) mois d'expérience acquise dans un délai de dix (10) ans à compter de la date de clôture de la soumission dans la réalisation d'études de marché sur les voyages et / ou évaluations de la technologie des transports. »L'expérience comptée se limite-t-elle à la réalisation d'études de marché sur les voyages et / ou de technologies de transport? Peut-il inclure la planification des transports et un projet de recherche technique?

### **Réponse**

Oui.

### **Question n° 18**

Page 30, PR2.4, Directeur de projet Il semble que l'expérience manque au contenu, car la phrase est incomplète après «... conduite sur route, pour le transport ou le transport ferroviaire.

### **Réponse**

Aucune correction.

### **Question n° 19**

Transports Canada a-t-il en tête une limite au budget ou un budget général?

### **Réponse**

Voir la question n ° 7 de l'addenda 1.

### **Question n° 20**

En ce qui concerne la section 3 de l'annexe C (critères d'évaluation), le tableau Critères obligatoires identifie les critères obligatoires pour les postes de chercheur principal et de directeur de projet. M1 et M2 indiquent que les candidats nommés pour ces deux postes doivent être a) un ingénieur diplômé, et

b) avoir passé au moins plusieurs années en recherche. Transports Canada accepterait-il les offres pour lesquelles l'une ou l'autre des exigences du rôle serait pleinement satisfaite grâce à une combinaison d'expérience et de qualifications des membres de l'équipe?

**Réponse**

Non.

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent Addenda en signant dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.**

Tous les autres termes et toutes les autres conditions de la Demande de propositions demeurent inchangés.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments distingués,

Spécialiste désignés des marchés  
Services du matériel et des marchés

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Canada**